

**Conseil d'administration
ENSAG-UGA**

Séance du 11 décembre 2025

**Délibération n°
DEL-2025-1211-2**

Nombre de membres	:	20
Membres en exercice	:	20
Quorum début de Séance : 16		
Membres présents	:	15
Membres représentés	:	4
Membre(s) ne prenant pas part au vote	:	00
Nombre de votants	:	19
Voix favorables	:	15
Voix défavorables	:	01
Abstention	:	03

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à quatorze heures, le conseil d'administration de l'ENSAG-UGA s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Nicolas Dubus, Président du Conseil d'Administration.

Point à l'ordre du jour :
Budget Initial 2026

Membres présents :
DUBUS Nicolas,
DEPOLIER Guy,
LAJARGE Romain
MANOLA Théa,
TIXIER Nicolas,
VETTORELLO Jean-Pierre,
BARDOS Sylvia,
HANRY Camille,
VEILLEROT Marianne,
FEUTREN Alexandre,
PAGIRAS Camille,
BRESSY Vincent (à partir de 14h20),
KERMEN Pierre,
POBÉ Pascaline (à partir de 14h30),
RANÇON Blandine.

Membres représentés :
LAKHNECH Yassine (pouvoir à Pascalien Pobé),
MOCELLIN Raphael (pouvoir à Blandine Rançon),
PROMAYON Seamus (pouvoir à Camille Pagiras),
ROUDE Emmanuel (pouvoir à Pierre Kermen).

Membres excusés :
MADRENNES Jacqueline.



*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délibération n°2 relative au Budget Initial 2026

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu le décret 2018-109 du 15 février 2018, article 8.I.2,
Vu la présentation faite en séance du Conseil d'Administration de ce jour,
Vu l'avis de la Commission Finances et Ressources du CA ENSAG-UGA exprimé en séance du Conseil d'Administration de ce jour,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2026

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- pour mémoire, nombre d'ETPT du titre 2 : 90,5
- nombre d'ETPT du titre 3 : 38 ETPT dont 35,6 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 2,5 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 4 691 605 € d'autorisations d'engagement dont :
 - ▶ 2 127 167 € personnel
 - ▶ 1 861 433 € fonctionnement
 - ▶ 703 005 € investissement
- 4 774 335 € de crédits de paiement dont :
 - ▶ 2 127 167 € personnel
 - ▶ 1 853 163 € fonctionnement
 - ▶ 794 005 € investissement
- 4 022 241 € de prévisions de recettes
- - 752 094 € de solde budgétaire



Article 2 :

Le Conseil d'Administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- - 752 094 € de variation de trésorerie
- - 197 438 € de résultat patrimonial
- + 20 411 € de capacité d'autofinancement
- - 752 094 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le Conseil d'Administration approuve les tableaux 1, 2, 4 et 6 présentant

- les emplois,
- les autorisations budgétaires,
- l'équilibre financier,
- le compte de résultat,
- le bilan et l'annexe.

Fait le 11 décembre 2025

Le Président du
Conseil d'Administration

Nicolas Dubus

